



## CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 05/03/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Ludivine CAZENAVE, Pascale COLLART DUTILLEUL, Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIÈRE, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Alain JOUBERT, Sylvie PAPON.

Absents : Mathieu BOUSSOUGANT, Alexis DURAND, Élodie TEILLET, Didier THIBAUDEAU.

Secrétaire de séance : Patrick de COURNUAUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 09 et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2026 transmis pour lecture aux membres de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour de la séance :

1. Constitution du bureau de vote pour les élections municipales
2. Point sur les travaux d'aménagement du carrefour
3. Réflexion sur les travaux de voirie 2026
4. Questions diverses

#### **1. Constitution du bureau de vote pour les élections municipales**

Monsieur le Maire revient sur le planning relatif à la tenue du bureau de vote le dimanche 15 mars prochain entre 8 H 00 et 18 H 00, évoqué lors de la précédente séance afin de le finaliser.

Après échanges, le bureau de vote sera occupé de la manière suivante :

- 8 H 00 / 11 H 00 : Jean-Marc DUBOUREAU, Zita DUBOIS, Sylvie PAPON, Véronique BEDU
- 11 H 00 / 15 H 00 : Alain JOUBERT, Baudouin de LA RIVIÈRE, Valérie KUZNIK, Stéphane PATEAU
- 15 H 00 / 18 H 00 : Jean-Marc DUBOUREAU, Patrick de COURNUAUD, Pascale BOUVET, Karine LOUBERT.

#### **2. Point sur les travaux d'aménagement du carrefour**

Monsieur DUBOUREAU informe l'assemblée de l'avancée des travaux par l'entreprise CMR, à savoir qu'à la fin de cette semaine, les bordures devraient être toutes installées et que la pose des enrobés sur la VC n° 2 devrait être effectuée, laissant supposer le démarrage des travaux relatifs au plateau surélevé sur la RD 670 à partir de la semaine prochaine.

Monsieur le Maire ajoute que l'entreprise CMR a annoncé un coût supplémentaire de 6 334,99 € par rapport au marché initial et précise avoir sollicité l'Agence B et la société AZIMUT pour faire un état des lieux en tant que maîtrise d'œuvre.

Il précise que des petites modifications ont dû être effectuées devant l'entrée de Madame PUICERCUS sur la VC n° 2 et le changement de plantes (moins grimpantes) vis-à-vis de la visibilité dans les jardinières.

### **3. Réflexion sur les travaux de voirie 2026**

Monsieur le Maire rappelle que le budget global alloué par la Communauté de Communes s'élève à 21 700 € pour 2026 et indique avoir rencontré la veille, Monsieur VASSAL responsable de la voirie, afin de définir les travaux à envisager en priorité cette année sur les voies communales les plus endommagées.

Celui-ci propose d'opter pour une solution d'enrobé projeté (gravillon émulsionné) sur une portion des voies communales n° 4 (route de grand Billac), n° 10 (route des palus) et n° 11 (route des barails) pour un montant d'environ 8 620 € ainsi qu'une portion de la VC n° 312 (côte de Jean Roux) conjointe avec la commune de Saint-Aignan, pour un montant de 1 495 € (soit 748 € par commune). Un reliquat d'environ 900 € pourrait être utilisé côte de St Michel ou allée Petit St Michel en fonction de la chaussée la plus défectueuse.

En ce qui concerne la VC n° 305 (Côte de Renouil au niveau de Belloy), une solution bicouche est envisagée pour un montant de 9 616 €. Concernant la VC n° 5 (route de Gombaudo), au droit du stop, il s'agira d'une solution en enrobé pour un montant de 1 790 €.

Il précise que concernant le chemin des Joncs, compte de l'investissement à réaliser, une réflexion devra être menée ultérieurement. Il ajoute que deux nouveaux panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h doivent être posés.

Ludivine CAZENAVE attire l'attention sur le fait que la sécurité routière est étroitement liée avec l'entretien des routes.

### **4. Questions diverses**

Sylvie PAPON souhaiterait que les branches qui étaient tombées sur son véhicule lors de la tempête et qui ont été coupées par le propriétaire de la parcelle soient dégagées.

Ludivine CAZENAVE suggère que l'agent technique de remplacement taille la haie du cimetière. Celui-ci est en arrêt jusqu'au 20 mars prochain et une réflexion devra être menée avec la nouvelle équipe, quant au recrutement lorsque l'agent titulaire ne fera plus partie des effectifs.

Zita DUBOIS évoque que le banc installé en haut de la côte de Truite est très proche de la route et soulève le risque d'accident.

Pascale COLLART DUTILLEUL indique qu'une partie de la toiture d'un bâtiment appartenant au château Plain-Point est tombée, qu'elle avait adressé un mail à Monsieur BARDET le 18/12/2025 resté sans suite.

Patrick de COURNUAUD profite de cette dernière séance sous cette mandature pour remercier toute l'équipe municipale.

Monsieur le Maire termine le tour de table en indiquant que notre commune est déclarée comme point de départ (au niveau de la fontaine) dans le cadre d'un circuit de randonnée pédestre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.

**Jean-Marc DUBOUREAU,**  
Le maire

**Patrick de COURNUAUD,**  
Le secrétaire de séance